

08 jan 2010 -12:45

## Conseil des ministres du 8 janvier 2010

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 8 janvier 2010, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme.

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 8 janvier 2010, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Sarah Delafortrie  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 07  
[sarah.delafortrie@premier.fed.be](mailto:sarah.delafortrie@premier.fed.be)

08 jan 2010 -12:45

Appartient à Conseil des ministres du 8 janvier 2010

## Assurance obligatoire soins de santé

Conditions auxquelles doivent répondre les laboratoires pour les prestations de biologie clinique

Conditions auxquelles doivent répondre les laboratoires pour les prestations de biologie clinique

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui prolonge, jusqu'au 31 décembre 2012, les conditions auxquelles les laboratoires doivent répondre en vue de l'intervention de l'assurance obligatoire soins de santé pour les prestations de biologie clinique.

Il s'agit des critères énoncés dans l'arrêté royal du 26 avril 2007 exécutant l'arrêté royal n°143 du 30 décembre 1982.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

08 jan 2010 -12:45

Appartient à Conseil des ministres du 8 janvier 2010

## Elections médicales

### Organisation des élections médicales et introduction du vote électronique

### Organisation des élections médicales et introduction du vote électronique

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe les règles concernant les élections médicales (\*).

Le projet vise notamment à développer une procédure électronique en vue des élections médicales de 2010, comme prévu dans l'Accord national 2009-2010. Le vote classique par voie papier coexistera avec un vote par voie électronique.

Tous les quatre ans, l'INAMI est chargé d'organiser des élections pour les médecins, les dentistes et les kinésithérapeutes. Le résultat de ces élections permet de déterminer la représentation des organisations professionnelles et de répartir les mandats au sein de divers organes décisionnels, consultatifs, scientifiques, de contrôle, etc. siégeant au niveau des services de l'INAMI.

Le Conseil des ministres a par ailleurs approuvé un projet d'arrêté ministériel qui fixe l'organisation pratique des élections médicales.

(\*) telles que prévues à l'article 211, § 1er, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales  
Rue du Commerce 78-80  
1040 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 233 51 11  
<http://www.laurette-onkelinx.be/>

08 jan 2010 -12:45

Appartient à [Conseil des ministres du 8 janvier 2010](#)

## Pensions des services publics

Etalement de la péréquation à la suite de la revalorisation des traitements au SPF Finances et au Service des Pensions du secteur public

Etalement de la péréquation à la suite de la revalorisation des traitements au SPF Finances et au Service des Pensions du secteur public

Sur proposition de M. Michel Daerden ministre des pensions, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui prévoit l'étalement de la péréquation par tranches de 5 %, à la suite de la revalorisation des traitements au SPF Finances et au Service des Pensions du secteur public.

La péréquation est un système d'adaptation des pensions du secteur public à l'évolution des traitements. Elles ont été augmentées de plus de 5 % pour les fonctionnaires du SPF Finances et du Service des Pensions du secteur public, par l'arrêté royal du 15 septembre 2006 portant intégration dans le niveau A des titulaires d'un grade particulier du niveau 1. Le Conseil des ministres a décidé de payer ces majorations de pension par tranches annuelles successives correspondant à 5 % du maximum barémique de l'échelle concernée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

08 jan 2010 -12:45

Appartient à Conseil des ministres du 8 janvier 2010

## Régie des bâtiments

Prise en location de surfaces dans la "Brouckère Tower"

Prise en location de surfaces dans la "Brouckère Tower"

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a chargé la Régie des bâtiments de prendre en sous-location la moitié du 7e étage de l'immeuble "Brouckère Tower" à Bruxelles, pour l'hébergement temporaire du Service médical de la Direction générale Personnes handicapées du SPF Sécurité sociale. Il s'agit d'une location pour 23 mois, dans l'attente de l'hébergement définitif du Service médical au sein de l'immeuble WTC-T3.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

08 jan 2010 -12:45

Appartient à [Conseil des ministres du 8 janvier 2010](#)

## Economie sociale

### Répartition et contrôle des moyens financiers pour l'économie sociale

#### Répartition et contrôle des moyens financiers pour l'économie sociale

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe les règles de répartition des moyens financiers relatifs à l'économie sociale pour 2008.

Le Conseil des ministres a fixé, [le 17 décembre 2009](#), le montant destiné à l'économie sociale dans un avenant à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Régions et le Communauté germanophone. Le projet, proposé par le secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté Philippe Courard, détermine comment ces moyens financiers seront octroyés ainsi que l'organisation du contrôle de l'utilisation de ces moyens.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

08 jan 2010 -12:45

Appartient à [Conseil des ministres du 8 janvier 2010](#)

## Institut des juristes d'entreprise

### Elargissement des membres de l'Institut des juristes d'entreprise

#### Elargissement des membres de l'Institut des juristes d'entreprise

Les juristes issus d'institutions dotées de la personnalité juridique peuvent désormais devenir membres de l'Institut des juristes d'entreprise. Le Conseil des ministres a approuvé à ce propos un avant-projet de loi qui modifie la loi du 1er mars 2000 et élargit les possibilités de l'Institut.

L'avant-projet, proposé par le ministre de la Justice Stefaan De Clerck, adapte donc les conditions auxquelles doivent satisfaire les juristes d'entreprise pour devenir membres de l'Institut des juristes d'entreprise. Le juriste doit être lié par contrat de travail ou statut à un employeur exerçant en Belgique une activité économique, sociale, administrative ou scientifique. Cet employeur peut être une entreprise, une fédération d'entreprises ou un organisme doté de la personnalité juridique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe